

*Direction générale des routes***Arrêté du 16 janvier 2006 portant désignation au comité technique paritaire spécial de la direction générale des routes**NOR : *EQUR0610383A*

Le directeur général des routes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1982 portant création d'un comité technique paritaire spécial de la direction des routes ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports, et du logement ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 relatif à la consultation du personnel organisée le 8 janvier 2004 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction générale des routes ;

Vu la lettre du 9 novembre 2005 de la fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT ;

Vu la lettre du 15 novembre 2005 du syndical national de l'équipement CFTC ;

Vu la lettre du 29 novembre 2005 de la fédération de l'équipement, des transports et des services cartel fédéral de l'équipement FO ;

Vu la lettre du 5 décembre 2005 du syndicat équipement de la région Ile-de-France CFDT,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du directeur général des routes est composé comme suit :

**Représentants de l'administration***Membres titulaires*

M. Parisé (Patrice), directeur général des routes ;

M. Hucher (Dominique), ingénieur général des ponts et chaussées ;

M. Zulberti (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées ;

M. Coux (Pierre-Denis), administrateur civil ;

M. Auverlot (Dominique), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Dallard (Thierry), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Levêque (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Fernique (Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Lechanteur (Pascal), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Hatton (Alain), agent contractuel.

*Membres suppléants*

M. Moulet (Pascal), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Cambillard (Jean-Pierre), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Cholin (Yves), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Schwander (Jean), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Bour (Jean-Jacques), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Bouny (Didier), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Mme Brihat (Viviane), agente contractuelle ;

M. Heux (Roger), agent contractuel ;

Mme Perruche (Michelle), attachée principale d'administration centrale ;

Mme Soustre (Christiane), attachée d'administration centrale.

## Représentants du personnel

Au titre de la fédération de l'équipement, des transports et des services cartel fédéral de l'équipement FO.

### *Membres titulaires :*

Mme Joffroy (Annie), attachée administrative d'administration centrale ;  
M. Huau (Christophe), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;  
M. Trouillet (Pierre), agent contractuel ;  
M. Jebali (Maxime), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

### *Membres suppléants*

N... ;  
N... ;  
N... ;  
N....

Au titre de la fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT.

### *Membres titulaires*

Mme Casabianca (Géraldine), technicienne supérieure en chef de l'équipement ;  
Mme Roussel-Laussat (Marie-Suzanne), chargée d'étude documentaire ;  
M. Verdier (Bernard), technicien supérieur en chef de l'équipement.

### *Membres suppléants*

M. Greze (Francis), agent contractuel ;  
Mme Tatot (Fabienne), technicienne supérieure en chef de l'équipement ;  
Mlle Wattebled (Elisabeth), ingénieur des travaux publics de l'Etat.  
Au titre du syndicat équipement de la région Ile-de-France CFDT.

### *Membres titulaires*

M. Collet (François), agent contractuel ;  
M. Le Du (Yannik), agent contractuel.

### *Membres suppléants*

Mme Danin (Béatrice), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale ;  
Mme Ziegler (Monique), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale.  
Au titre du syndicat national de l'équipement CFTC.

### *Membre titulaire*

Mme Rodolphe-Merot (Catherine), attachée administrative d'administration centrale.

### *Membre suppléant*

N...

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur général des  
routes  
P. Parisé*